

## AVANT-PROJET DE RÉSOLUTION 4.3

### PRIORITÉS INTERNATIONALES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AEWA POUR 2009-2012

---

---

*Rappelant* la Résolution 2.4 relative aux Priorités internationales de mise en œuvre 2006-2008 pour l'Accord,

*Encouragée* par les progrès réalisés dans l'application des Priorités internationales de mise en œuvre 2000-2004 et 2003-2007 précédemment adoptées, *mais également inquiète* de la mise en œuvre moins active des Priorités internationales de mise en œuvre 2006-2008, et notamment des projets se rapportant au Projet PNUF/FEM relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie,

*Appréciant* également l'aide apportée par les Parties contractantes et par les organisations gouvernementales et non gouvernementales dans l'application des Priorités internationales de mise en œuvre 2006-2008,

*Notant les conclusions* de la quatrième édition du Rapport sur le statut de conservation des oiseaux d'eau migrateurs au sein de la zone de l'Accord (document AEWA/MOP 4.XX) qui, entre autres, soulignent l'aggravation du statut de plusieurs espèces globalement menacées et la tendance négative de l'indice de la Liste rouge pour les espèces de l'AEWA, ainsi que le taux toujours extrêmement élevé de populations dont les tendances sont négatives (42 % de toutes les populations de l'AEWA dont les tendances sont connues) et du très grand nombre de populations dont les tendances sont inconnues (31% de toutes les populations de l'AEWA),

*Rappelant* le besoin de jouer un rôle proactif et de mettre en place des mesures de conservation ciblées en vue d'atteindre l'objectif du Sommet mondial sur le développement durable relatif à la réduction en 2010 du taux de pertes de biodiversité, et

*Réaffirmant* l'importance particulière :

- (a) de la contribution que la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et l'usage judicieux des zones humides leur servant d'habitats peut apporter au développement durable, notamment dans les pays en développement et en transition économique,
- (b) du besoin d'identifier des réseaux fonctionnels de sites clés en comprenant mieux les voies de migration des populations couvertes par l'Accord, et
- (c) du besoin d'aider au maintien du Recensement international des oiseaux d'eau en Europe et ses futurs développements en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie centrale et de l'Est, en tant que base de l'évaluation au plan international de l'état et des tendances des populations d'oiseaux d'eau, et donc de la mise en œuvre efficace de l'Accord.

*La Réunion des Parties :*

1. *Adopte* les Priorités internationales de mise en œuvre 2009-2012 jointes en annexe à la présente résolution, qui a été mise à jour et amendée sur la base des Priorités de mise en œuvre 2006-2008 en tant que priorités à moyen terme pour des activités de coopération internationale pour la mise en œuvre de l'Accord,
2. *Exhorte* les Parties contractantes et les organisations internationales spécialisées à apporter leur soutien et, le cas échéant, à développer de nouveaux projets de coopération internationaux pour la mise en œuvre de l'Accord, conformément aux priorités décrites dans le Plan stratégique, à informer pleinement le Secrétariat de l'Accord des progrès réalisés, et à présenter leurs conclusions aux futures Réunions des Parties,

3. *Recommande vivement* aux Parties contractantes et aux organisations internationales spécialisées d'apporter un soutien spécifique aux activités/projets liés au Projet Wings Over Wetlands ou WOW (des ailes au-dessus des zones humides) / Projet FEM relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie afin de permettre la réussite de la mise en œuvre du projet, jusqu'à sa finalisation au cours de la prochaine période triennale, et *Détermine que* le financement de ces activités/projets devra être considéré comme hautement prioritaire durant la période 2009-2012,
4. *Exhorte* en outre les Parties contractantes, le Secrétariat de l'Accord et les organisations internationales spécialisées à rechercher de nouveaux mécanismes et partenariats permettant la mise en œuvre des priorités décrites en Annexe, y compris co-entrepreneuriats, jumelages, programmes de détachement et d'échange, sponsoring du secteur économique et programmes d'adoption des espèces,
5. *Demande* aux donateurs bilatéraux et multilatéraux de fournir aux pays en voie de développement et à ceux en transition économique l'aide financière nécessaire à la mise en œuvre de l'Accord, en aidant à l'application des priorités figurant en Annexe,
6. *Enjoint* le Secrétariat de l'Accord de diffuser les Priorités internationales de mise en œuvre 2009-2012, d'assurer la coordination lors de leur mise en œuvre par les conventions et organisations internationales, et de chercher des donateurs appropriés, et
7. *Demande* au Comité technique d'étudier la structure des Priorités internationales de mise en œuvre pour renforcer leur réactivité aux questions clés et émergentes identifiées par les études internationales (spécifiées au paragraphe 7.4 du Plan d'action) à produire au cours de la prochaine période triennale et d'entreprendre cette tâche parallèlement à l'évaluation de ces études, comme spécifiée au paragraphe 7.6 du Plan d'action.

## Appendice

### PRIORITÉS INTERNATIONALES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AEWA POUR 2009-2012

#### INTRODUCTION

1. La liste ci-après d'activités prioritaires a été dressée pour aider les Parties contractantes, les donateurs et autres intéressés à poursuivre la mise en œuvre internationale du Plan d'action de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie durant la période 2009-2012.
2. Lors de la première session de la Réunion des Parties à l'Accord (MOP), qui s'est déroulée au mois de novembre 1999 au Cap (Afrique du Sud), les Priorités internationales de mise en œuvre 2000-2004 (IIP 2000-2004) ont été adoptées (Résolution 1.4). Les IIP mises à jour pour 2003-2007 ont été adoptées par la Résolution 2.4 lors de la deuxième session de la MOP à Bonn (Allemagne), en septembre 2002 et les IIP pour 2006-2008 ont été approuvées lors de la troisième session de la MOP à Dakar (Sénégal) en octobre 2005. La présente proposition de Priorités internationales de mise en œuvre 2009-2012 est une liste révisée des activités prévues dans les IIP 2003-2007.

#### LES PRIORITÉS DE MISE EN ŒUVRE 2006-2008 EN TANT QUE BASE

3. Le stade d'application actuel des Priorités de mise en œuvre pour la période 2006-2008 est présenté dans un document séparé (AEWA/MOP 4.XX), l'accent étant mis sur les activités entreprises ou en cours dans le cadre de l'AEWA (davantage d'activités peuvent avoir été entreprises par des pays ou des organismes dans un contexte différent). Le document AEWA/MOP 4.XX montre que, bien que quelques progrès aient été accomplis, de nombreuses priorités n'ont toujours pas été mises en œuvre, notamment le Projet Wings Over Wetlands ou WOW (des ailes au-dessus des zones humides) / Projet FEM relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie, essentiellement en raison du manque de crédits. Les Priorités qui ont déjà été mises en œuvre, ou qui le sont actuellement, ne réapparaissent pas dans la présente liste des Priorités 2009-2012.

#### CONSULTATION

4. Afin d'identifier les changements et ajouts nécessaires aux Priorités de mise en œuvre existantes, le Comité technique a examiné et amendé la liste des IIP. Les activités restantes, qui sont recommandées par les trois listes d'IIP précédentes mais n'ont pas été mises en œuvre, sont toujours valables et ont été transférées dans la liste d'IIP 2009-2012. La présente liste de priorités a été approuvée par le Comité technique et le Comité permanent pour être soumise à l'approbation de la MOP4.

#### NATURE DES CHANGEMENTS PROPOSÉS

5. Le Comité technique a retiré de la liste tous les projets recommandés par les IIP précédentes qui ont été mis en œuvre ces trois dernières années ou qui sont en cours de mise en œuvre, et a ajouté cinq nouveaux projets – N° 13 : *Lignes directrices sur la suppression ou la réduction de l'impact des industries extractives*, N° 14 : *Lignes directrices sur la suppression ou la réduction de l'impact des développements éoliens*, N° 15 : *Évaluation des menaces découlant du développement des sources d'énergie renouvelable*, N° 27 : *Modélisation bioclimatique des changements dans la distribution des populations menacées par le changement climatique et*

N° 30 : *Formation pour les agences nationales de mise en œuvre de l'AEWA*. Les budgets indicatifs de tous les projets restants des IIP 2006-2008 ont été révisés.

## ORDRE ET FORMAT

6. Comme dans les versions précédentes, les priorités figurant dans le présent document suivent l'ordre des rubriques du Plan d'action de l'Accord. Le ou les chiffre(s) figurant entre parenthèses après le titre de chaque priorité renvoie(nt) au(x) paragraphe(s) afférent(s) du Plan d'action de l'Accord.
7. L'ordre de présentation ne reflète en aucun cas l'ordre des priorités.
8. Pour chacune des priorités, un budget et un calendrier approximatifs sont présentés à titre indicatif, ainsi que les types d'activités prévus. On notera que les budgets sont uniquement indicatifs. Des propositions de projets et des budgets détaillés seront exigées pour chaque priorité à un stade ultérieur et ce sont elles qui serviront de base lors des demandes de fonds définitives.

## DISCUSSION

9. Les priorités ci-après sont uniquement celles nécessitant une coopération internationale et ne prétendent nullement refléter des priorités nationales de mise en œuvre, qui doivent être déterminées par chaque Partie contractante et peuvent comporter davantage d'activités de conservation sur le terrain. Un certain nombre de propositions ont souligné l'importance de ce type d'activités. Cinq types de coopération internationale permettront de faire face à ces priorités :
  - (a) L'échange / le transfert d'informations,
  - (b) La recherche, les études et la surveillance,
  - (c) L'échange / le transfert des compétences,
  - (d) Le soutien financier, et
  - (e) La préparation et la mise en œuvre de Plans d'action au niveau transfrontalier

## PRIORITÉS INTERNATIONALES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AEWA POUR 2009-2012

### A. CONSERVATION DES ESPÈCES

1. Mise en œuvre des Plans d'action internationaux par espèce existants (AP 2.2.1, 7.4)  
Avant l'entrée en vigueur de l'Accord, un certain nombre de Plans d'action internationaux s'adressant à certaines espèces et relevant du paragraphe 2.2.1 du Plan d'action de l'Accord avaient déjà été développés (par BirdLife international, Wetlands International et l'International Crane Foundation). Ces Plans d'action concernaient les espèces suivantes : *Phalacrocorax pygmeus*, *Pelecanus crispus*, *Botaurus stellaris*, *Anser erythropus*, *Branta ruficollis*, *Marmaronetta angustirostris*, *Polysticta stellerii*, *Grus leucogeranus*, *Fulica cristata*, *Numenius tenuirostris*, *Larus audouinii*, et *Sterna dougallii*. (On notera que plusieurs de ces Plans d'action ne couvrent que la partie européenne de l'aire de répartition des espèces. Une priorité est donc d'étendre ces plans à toute l'aire de répartition de l'Accord (voir point suivant). Plusieurs Plans d'action internationaux par espèce ont en outre été adoptés par la MOP2, la MOP3 et la MOP4 de l'AEWA pour *Vanellus gregarius*, *Glareola nordmanni*, *Gallinago media*, *Oxyura leucocephala*, *Crex crex*, *Aythya nyroca*, *Geronticus eremita*, *Branta bernicla hrota* (population du Haut-Arctique de l'est du Canada), *Phoeniconaias minor*, *Ardeola idae*, *Platalea leucorodia*, *Anser erythropus*, *Oxyura maccoa*, *Limosa limosa*, *Sarothrura ayresi* et un certain nombre de plans d'action sont en cours de préparation ou de mise à jour, y compris pour des oiseaux migrant à l'intérieur du continent africain tels que *Branta bernicla bernicla*. Bon nombre des activités identifiées pour ces espèces devront être entreprises et financées à l'échelon local ou national. Toutefois, un budget est nécessaire pour assurer leur coordination et leur promotion à l'échelle internationale, ainsi que pour l'allocation de petites subventions en faveur des initiatives locales et nationales.

*Budget indicatif :* 60 000 euros minimum par espèce et par an (pour la coordination et les subventions)

*Durée :* Annuelle, en cours

*Activités :* Coordination, petites subventions, évaluation, établissement des rapports

2. Élaboration de nouveaux Plans d'action internationaux par espèce (AP 2.2.1, 7.4)  
De nouveaux Plans d'action internationaux par espèce devront être développés en priorité pour les populations figurant dans la catégorie 1 de la colonne A du Tableau 1 du Plan d'action de l'Accord, et pour les espèces marquées d'un astérisque dans la colonne A du Tableau 1. La production et le format des Plans d'action devront suivre les recommandations des Lignes directrices de conservation afférentes. La mise en œuvre des nouveaux Plans d'action devra commencer, pour chaque espèce, dès que ces Plans seront prêts. Compte tenu du grand nombre de Plans d'action à préparer, il est vivement recommandé de se concentrer de toute urgence sur les espèces globalement menacées. Il est en outre recommandé que les États de l'aire de répartition acceptent de prendre eux-mêmes l'initiative de l'élaboration des différents Plans d'action par espèce (à titre de contribution en nature à l'Accord), en étroite coopération avec les autres États de l'aire de répartition de chaque espèce concernée (coordination du développement du Plan, y compris ateliers, rédaction de l'avant-projet, consultation et publication de chaque Plan). Avant leur approbation finale, les Plans devront être soumis au Comité technique sous forme d'avant-projets afin d'assurer leur harmonisation et le contrôle de la qualité

*Budget indicatif :* 50 000 euros par espèce pour la préparation des Plans d'actions

*Durée :* 12 mois par Plan

*Activités :* Coordination, atelier, planification, publication

## B. CONSERVATION DE L'HABITAT

### 3. Identification de tous les sites d'importance internationale pour les espèces de l'AEWA (AP 3.1.2, 7.4)

Il est vital pour la conservation de toute espèce migratrice de bien comprendre le réseau des sites qui sont indispensables au maintien de leurs populations tout au long de l'année. De nombreuses informations ont déjà été recueillies sur les sites cruciaux pour les oiseaux d'eau migrateurs (c'est-à-dire les sites d'importance internationale pour les oiseaux d'eau, répondant aux critères de la Convention de Ramsar et à ceux des Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)). Ces informations ont été largement recueillies dans le cadre du Recensement international des oiseaux d'eau effectué par Wetlands International, mais aussi par BirdLife International, dans le cadre du programme ZICO, du programme sur les zones d'endémisme pour les oiseaux, des inventaires des zones humides (en particulier le Répertoire des zones humides du Moyen-Orient) et d'enquêtes ponctuelles sur des zones reculées. Il a été proposé de compiler à partir de ces diverses sources, une « matrice » des sites clés par espèce, qui fera apparaître tous les sites connus d'importance internationale pour chacune des espèces visées par l'Accord. Cette matrice sera affichée sur Internet sous forme de base de données à titre d'outil de planification, de conservation et de sensibilisation. La réussite de la présentation des résultats de cette activité dépend de la bonne mise en œuvre de la Priorité numéro 4.

Budget indicatif : 200 000 euros  
Durée : 2 ans  
Activités : Étude documentaire, recherches, base de données, site Internet

#### **Financement complémentaire à celui du Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet FEM relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie**

### 4. Création d'un outil interactif présentant des informations sur les sites importants pour les oiseaux d'eau migrateurs (AP 3.1.2, 7.4)

Un très grand nombre de données sont déjà contenues dans les bases de données sur les oiseaux d'eau migrateurs (Recensement international des oiseaux d'eau) et les sites dont ils dépendent dans la région de l'AEWA (ZICO, base de données Ramsar). Toutefois, ces données se trouvent chez leurs dépositaires et ne sont pas compatibles pour le moment. Ceci empêche de les utiliser de façon interactive à des fins de conservation de la voie de migration. La création d'un portail sur Internet est donc une priorité. Ce portail devrait permettre de réunir à partir de ces diverses sources, les données relatives aux sites d'importance cruciale pour les oiseaux d'eau migrateurs. Il devrait en outre permettre la présentation interactive de données sur Internet.

Pour améliorer la compatibilité entre les bases de données essentielles, telles que celle du Recensement international des oiseaux d'eau et celles des ZICO, mais aussi celle de la Convention de Ramsar, des références géographiques identiques s'imposent, sous la forme de frontières numérisées. Ces dernières sont encore rares et leur création demandera un travail considérable, en particulier en ce qui concerne la base de données du Recensement international des oiseaux d'eau. Il s'agit là d'une activité cruciale pour la création de l'outil recherché.

Budget indicatif : 250 000 euros  
Durée : 2 ans  
Activités : Recueil de données cartographiques fiables, coordination, entrée des données (numérisation des frontières), adaptation des bases de données, création d'un portail, gestion et actualisation des données.

#### **Financement complémentaire à celui du Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet FEM relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie**

5. Identifier les domaines prioritaires pour de futures études (AP 3.1, 7.4)  
En se fondant sur l'étude réalisée au titre de la Priorité internationale de mise en œuvre n° 3 (ci-dessus), une analyse des lacunes devra être effectuée afin d'identifier les sites et régions où les oiseaux d'eau migrateurs bénéficieraient plus particulièrement de nouvelles études. Il faudrait pour ce faire réunir des cartes spécifiques aux espèces et des cartes récapitulatives, en examinant les réseaux de sites et en identifiant les zones peut couvertes dans ce cadre. On demandera en outre aux experts des espèces concernées et aux correspondants locaux d'ajouter leurs commentaires sur les cartes existantes en vue d'identifier les zones potentiellement importantes pour les oiseaux d'eau migrateurs, lesquelles les données sont toutefois insuffisantes. Ces études permettraient aussi l'identification des zones importantes pour les espèces dispersées (notamment les échassiers et les anatidés durant leur saison de reproduction), ainsi que des sites très vastes, complexes ou composites. Les résultats obtenus serviront à stimuler la réalisation de travaux de recensement supplémentaires, que ce soit sous la forme de meilleurs recensements nationaux ou sous celle d'expéditions dans les zones reculées, ainsi qu'à identifier les pays susceptibles de tirer les meilleurs bénéfices d'un programme national d'inventaire des zones humides.

Budget indicatif : 115 000 euros  
Durée : 4 ans  
Activités : Étude documentaire, consultations, recherches, publication, propositions d'études

**Financement complémentaire à celui du Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet FEM relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie**

6. Identifier les domaines prioritaires pour une meilleure protection (AP 3.2, 7.4)  
Sur la base de l'étude entreprise au titre de la Priorité de mise en œuvre n° 3 (ci-dessus), les cartes et la matrice des sites clés seront examinées pour vérifier le degré de protection actuellement offert à chacun des sites par la législation internationale et nationale. Pour ce faire, on comparera à l'échelle internationale les bases de données relatives aux zones protégées (par exemple la base de données des sites de Ramsar, tenue à jour par Wetlands International), les bases de données NATURA 2000/SPA de la Commission européenne, et la base de données des zones protégées (tenue à jour par le CMSC). À l'échelle nationale, des informations devront aussi être recueillies auprès des correspondants locaux de l'Accord. Les résultats obtenus serviront à déterminer si des mesures de protection adéquates sont en place pour maintenir chaque espèce dans un état de conservation favorable au titre de l'Accord. Des recommandations précises seront faites pour les espèces pour lesquelles le réseau des sites cruciaux aura été jugé insuffisamment protégé. L'étude dressera aussi la liste des sites clés qui sont partagés entre deux ou plusieurs pays requérant des mesures de coopération spéciales pour une gestion efficace.

Budget indicatif : 80 000 euros  
Durée : 2 ans  
Activités : Étude documentaire, recherches, publications et recommandations

**Financement complémentaire à celui du Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet FEM relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie**

7. Priorités relatives à l'habitat des oiseaux d'eau, en particulier en Afrique et en Asie du Sud-Ouest (AP 3.2, 3.3)  
Le Projet de BirdLife International *Plan d'action pour l'habitat des oiseaux en Europe* a grandement contribué à la définition des priorités de conservation de l'habitat pour les oiseaux en Europe. Ce projet doit maintenant être développé plus avant et être axé plus spécifiquement sur les habitats des oiseaux d'eau. Il doit en outre être étendu à l'Afrique et à l'Asie du Sud-

Ouest, où les exigences en matière d'habitat sont beaucoup moins bien connues. Ce projet devrait déboucher sur une série de Plans d'action pour l'habitat, contenant des recommandations prioritaires ainsi que des projets budgétisés pour chaque type d'habitat clé. La priorité devrait être accordée aux habitats gravement menacés et aux habitats importants pour les espèces globalement menacées.

Budget indicatif : 250 000 euros  
Durée : 3 ans  
Activités : Étude documentaire, recherches, ateliers, publications et propositions de projet

8. Techniques de restauration et de réhabilitation des habitats des oiseaux d'eau, particulièrement en Afrique (AP 3.3)

Dans toute la zone de l'Accord, d'importantes pertes et dégradations d'habitats des oiseaux d'eau ont été constatées. Il existe des techniques relativement bien au point pour restaurer et remettre en état les zones humides dans les régions tempérées. En revanche, ces techniques sont soit peu développées soit peu connues pour les zones humides des régions tropicales. Il est donc proposé de réunir toutes les informations disponibles pour la rédaction de deux manuels (un pour les zones tempérées, un pour les zones tropicales), qui indiqueraient notamment où se procurer les compétences nécessaires. Ces travaux devront être réalisés en étroite coordination avec les travaux déjà en cours au titre de la Convention de Ramsar. Vu la grande pénurie d'informations sur la restauration des habitats des oiseaux d'eau en région tropicale, un projet spécial de démonstration de mesures de restauration sera démarré dans un petit nombre de zones humides d'Afrique. Ces mesures seront également au cœur des activités de formation. Les techniques de restauration privilégieront les modes de gestion peu coûteux ne nécessitant que peu de moyens techniques.

Budget indicatif : 75 000 euros par manuel  
100 000 euros minimum pour chaque projet de démonstration  
Durée : 18 mois pour les manuels  
Activités : Manuels, projets de démonstration, cours de formation

9. Programme de conservation des sites de perchage pour les oiseaux migrateurs dans la région du Rift Albertine (Afrique de l'Est) (AP 3.2.3, 3.2.4)

La région du Rift Albertine est une voie de migration nord-sud importante pour les oiseaux migrateurs d'Europe se rendant dans leurs aires d'hivernage, au Sud du continent africain. Cette partie de l'Afrique de l'Est compte de nombreuses aires importantes pour les oiseaux (IBA), qui font du Rift Albertine un centre mondial de biodiversité. Deux importants facteurs pesant sur l'état de conservation de ces sites sont les densités de population extrêmement fortes et la pauvreté qui sévit dans la région du Rift Albertine et les régions voisines. En raison de la pression humaine, toutes les IBA de la région sont confrontées aux problèmes suivants : empiètement pour implantation des populations, agriculture, élevage et pâturage, braconnage, prélèvements illégaux, feux de broussailles pendant la saison sèche, etc., et tous ces sites se dégradent donc en fait de plus en plus.

Pour surmonter tous les problèmes et menaces susmentionnés, et contribuer à la réduction de la pauvreté dans la région, un programme de conservation axé sur les IBA protégées et non protégées, mené essentiellement par les populations locales - y compris les communautés et les autorités locales et traditionnelles - est mené dans les pays respectifs, à savoir le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda. L'identification de stratégies et de mécanismes visant à contribuer à l'amélioration des sources de revenus des populations locales et à sauvegarder les qualités de l'écosystème des IBA est prévue, ainsi qu'une collaboration efficace des communautés riveraines nationales avec les autorités régionales de conservation.



Budget indicatif : 750 000 euros, quatre cinquièmes de la somme totale (650 000 euros) provenant de l'AEWA  
Durée : 3 ans  
Activités : Coordination des collaborateurs, analyses

### C. GESTION DES ACTIVITÉS HUMAINES

10. Évaluation des prélèvements d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord (AP 4.1, 5.7)

Les oiseaux d'eau sont largement capturés dans toute la zone de l'Accord à des fins sportives, commerciales et de subsistance (y compris par les populations autochtones), et ont donc de l'importance pour les économies locales. Toutefois, très peu d'informations sont disponibles sur l'ampleur de ces activités, notamment en Afrique et en Asie du Sud-Ouest, et leur impact sur les populations d'oiseaux d'eau. Les effets des blessures portées aux oiseaux d'eau par les chasseurs demeurent peu connus et pourraient constituer un sujet d'étude intéressant. Par conséquent, il est proposé d'étudier les endroits où ces prélèvements sont effectués, leur ampleur (par espèce), les méthodes utilisées et l'impact des prélèvements d'oiseaux d'eau à travers la zone de l'Accord, en s'attachant tout particulièrement aux régions peu connues. Le projet permettra d'identifier les zones, méthodes ou espèces pour lesquelles les prélèvements ne sont pas durables, rendant une intervention nécessaire, et sous-tendra le développement de programmes de surveillance futurs. Il conviendrait en outre de prendre en compte les captures d'oiseaux d'eau vivants destinés aux collectionneurs et aux zoos.

Budget indicatif : 230 000 euros (à répartir entre 4-5 sous-projets sur base régionale)  
Durée : 3 ans  
Activités : Études, recherches, enquête, publications

11. Évaluation des impacts socio-économiques de la chasse aux oiseaux d'eau (AP 4.2.2)

La chasse, qu'elle soit une activité sportive, commerciale ou de subsistance, peut potentiellement contribuer pour une part importante à un développement rural durable dans toute la zone de l'Accord. On ignore toutefois pratiquement tout des avantages socio-économiques de ces formes de chasse dans différentes régions ainsi que leur contribution potentielle à la conservation des espèces et des habitats. Ce projet s'appuiera sur la priorité de mise en œuvre n° 10 citée ci-dessus et examinera les avantages socio-économiques de différents types de chasses aux oiseaux d'eau dans différents endroits de la zone de l'Accord (par exemple, la chasse de subsistance dans les régions arctiques et subarctiques (y compris parmi les populations indigènes/ locales), la chasse touristique ou lucrative en Afrique, la chasse sportive en Europe). L'important travail déjà réalisé sur ce sujet en Amérique du Nord pourra servir de point d'appui à cette étude. Les résultats des études de cas seront présentés lors d'un atelier et publiés afin de proposer des conseils aux initiatives de développement rural durable.

Budget indicatif : 175 000 euros  
Durée : 2,5 ans  
Activités : Recherches, enquêtes socio-économiques, atelier, publication

12. Évaluation des nuisances agricoles causées par les oiseaux d'eau en Afrique (AP 4.3.2, 4.3.3)

Il est connu qu'un certain nombre d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs couvertes par l'Accord consomment ou endommagent potentiellement les récoltes agricoles ainsi que les réserves /ichtyologiques/ commerciales de poissons (y compris celles des fermes piscicoles). Ce sujet relativement bien étudié en Europe en ce qui concerne les oies, les cormorans et les hérons, est par contre beaucoup moins connu en Afrique où l'on rapporte pourtant que des populations de canards et d'échassiers sont une nuisance pour le riz et d'autres cultures. Ce projet examinera, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, l'ampleur du problème ainsi que les espèces impliquées et les lieux concernés. Il impliquera également un examen des connaissances existantes et un atelier d'experts qui aboutiront à une

publication récapitulative et à des recommandations concernant les mesures de protection des récoltes. La nécessité d'élaborer des plans d'action spécifiques pour l'une ou l'autre des espèces concernées sera également prise en considération.

Budget indicatif : 125 000 euros  
Durée : 2 ans  
Activités : Étude, atelier, publication

13. Développement de Lignes directrices sur la suppression et la réduction des impacts des industries extractives sur les habitats importants pour les oiseaux d'eau (AP 4.3.1)<sup>1</sup>

Une augmentation considérable du prix de marché des métaux et autres matières premières géologiques a récemment donné lieu à une recrudescence des activités des industries extractives. Ceci a eu, ou peut potentiellement avoir, des impacts majeurs sur les habitats, et notamment les zones humides, d'importance internationale pour les oiseaux d'eau.

Un projet en trois phases est proposé, qui devra résulter dans des directives techniques pour les Parties contractantes, et autres, sur la façon dont ces thèmes peuvent être abordés.

La première phase comprendra une étude documentaire visant à l'identification des sites/zones, et notamment les zones humides, probablement vulnérables aux impacts de l'extraction de minéraux et autres produits géologiques. L'objectif sera d'identifier les gisements importants de ressources minérales et de les examiner parallèlement aux informations relatives aux distributions sur le site/dans la zone humide. Les informations géologiques et minières seront obtenues de l'un des nombreux groupes de renseignement minier.

Une seconde phase consistera à étudier les directives techniques qui existent en matière d'exploration, de production, de gestion à la fermeture et après la fermeture des mines, et la pertinence de ces directives pour la gestion des impacts sur les habitats, et notamment les zones humides, et les oiseaux d'eau et autres espèces animales qui en dépendent.

La dernière phase sera consacrée à l'étude des technologies minières et techniques d'extraction émergentes susceptibles d'être utilisées dans un futur proche, et leurs conséquences éventuelles pour ces habitats, et notamment les zones humides, et les oiseaux d'eau qui en dépendent.

Budget indicatif : 185 000 euros  
Durée : 2 ans  
Activités : Étude documentaire, lignes directrices de conservation, rapport sur les conséquences futures

14. Développement de Lignes directrices sur la suppression et la réduction des impacts du développement éolien sur les oiseaux d'eau et leurs habitats (AP 4.3.1)<sup>2</sup>

La prise en main du changement climatique exige l'utilisation de sources d'énergie renouvelable non polluantes telles que le vent. Le secteur éolien fait l'objet d'un soutien important et un certain nombre de pays de la région de l'AEWA sont les champions de l'utilisation d'énergie éolienne. Dans l'avenir, le développement de l'éolien s'accélénera et s'étendra géographiquement.

Outre ses avantages évidents pour l'environnement, l'énergie éolienne peut menacer la biodiversité dans ses écosystèmes terrestres et marins. Les risques potentiels pour les oiseaux d'eau peuvent être résumés comme suit :

<sup>1</sup> Il s'agit d'une nouvelle Priorité internationale de mise en œuvre ajoutée par la MOP4.

<sup>2</sup> Il s'agit d'une nouvelle Priorité internationale de mise en œuvre ajoutée par la MOP4.

- perturbations entraînant le déplacement ou l'exclusion, y compris obstacles aux mouvements,
- mortalité par collision,
- perte ou détérioration de l'habitat due aux éoliennes et à l'infrastructure afférente.

Malgré plusieurs résolutions et recommandations approuvées par les organes directeurs d'autres accords environnementaux multilatéraux, la construction de parcs éoliens est toujours soit en cours, soit prévue dans des zones sensibles en termes de biodiversité, et notamment des couloirs de migration. Il est donc proposé, dans le cadre de ce projet, de produire une étude documentaire résumant les connaissances acquises sur les impacts potentiels des parcs éoliens pour les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats dans l'aire de répartition de l'Accord, sans oublier les cas exceptionnels et les réglementations existantes. Cette étude documentaire servira de base à des lignes directrices de conservation sur la suppression et la réduction des impacts du développement éolien.

Budget indicatif : 75 000 euros  
 Durée : 1 an  
 Activités : Étude documentaire, lignes directrices de conservation

15. Évaluation des dangers du développement des sources d'énergie renouvelable pour les oiseaux d'eau et leurs habitats (AP 4.3.1)<sup>3</sup>

En plus du vent, un certain nombre d'autres sources d'énergie renouvelable sont encouragées en vue de l'atténuation de l'impact du changement climatique, telles que le biocarburant, l'énergie solaire et l'énergie hydraulique. Toute en ayant un rôle relativement positif, certaines d'entre elles, et notamment le biocarburant, sont critiquées pour leur manque de potentiel à faire un véritable différence et/ou en raison de problèmes parallèles occasionnés. Les risques qu'entraîne le développement de sources d'énergie renouvelable pour les oiseaux d'eau et leurs habitats ne sont pas encore clairement et complètement décrits ni compris. Il est donc proposé, dans le cadre de ce projet, de produire une étude documentaire résumant les connaissances acquises sur les impacts potentiels du développement de sources d'énergie renouvelable (autres que les parcs éoliens) pour les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats dans l'aire de répartition de l'Accord.

Budget indicatif : 120 000 euros  
 Durée : 2 ans  
 Activités : Étude documentaire

#### **D. RECHERCHE ET SURVEILLANCE**

16. Études de terrain dans les zones peu connues (AP 5.1)

Il existe encore de nombreuses lacunes quant à l'importance de certaines zones humides, même les plus vastes, pour les oiseaux d'eau migrateurs et à l'utilisation qu'ils en font, notamment en Afrique et en Asie du Sud-Ouest. Compte tenu du manque de connaissances actuel, ainsi que de l'analyse systématique des lacunes qui doit être entreprise dans le cadre de la Priorité n° 6 (ci-dessus), il est recommandé de débloquer des subventions (et de rendre disponible, si nécessaire, des compétences techniques) afin d'organiser des études ou des expéditions au niveau local, en vue d'évaluer l'importance des zones moins connues. Si de telles études sont effectuées par des équipes d'experts de passage, il conviendrait qu'elles comportent pour une large part la formation (et l'équipement) des experts locaux et que leurs résultats soient publiés. Ces activités seront étroitement liées à celles requises dans le cadre de l'activité prioritaire suivante (17).

Budget indicatif : 25 000 euros  
 Durée : En cours

<sup>3</sup> Il s'agit d'une nouvelle Priorité internationale de mise en œuvre ajoutée par la MOP4.

Activités : Etude sur le terrain, formation, publication.

**Financement complémentaire à celui du Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet FEM relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie**

17. Recensement international des oiseaux d'eau – enquête spéciale visant à combler les lacunes (AP 5.2, 5.3, 7.4)

Le Recensement international des oiseaux d'eau organisé par Wetlands International et mené dans la plupart des pays de la zone de l'Accord, est le principal outil permettant de surveiller l'état de conservation des populations couvertes par l'AEWA. Il s'appuie sur des enquêtes annuelles réalisées en dehors des périodes de reproduction sur un échantillon de sites, enquêtes qui sont conduites par un vaste réseau de recenseurs, pour la plupart bénévoles. Étant donné que le recensement n'est effectué que sur un échantillon de site, il est nécessaire de s'efforcer périodiquement à parvenir à une couverture maximale en réalisant un recensement complet sur le plus grand nombre possible de sites. Ceci permettra de mieux couvrir les espèces et les sites peu connus, d'obtenir un meilleur dénombrement des populations et de calibrer les indices de populations.

Wetlands International a réalisé un projet pilote destiné à établir les priorités et à définir le coût des activités à mener dans le cadre d'un recensement de ce type, visant à combler les lacunes. La planification de ce recensement n'a pas encore été réalisée, celle-ci dépendant de la disponibilité de fonds (substantiels). Cette approche ne s'appliquera pour l'heure que dans l'ouest du Paléarctique et en Asie du Sud-Ouest, puisque les réseaux de dénombrement ne sont pas suffisamment développés en Afrique pour permettre les efforts additionnels requis par ce travail supplémentaire. Dans certains pays, on parviendra à mieux assurer une plus grande couverture grâce aux enquêtes internationales sur le terrain dont les grandes lignes sont spécifiées dans le cadre de la Priorité n° 16 (plus haut). Ce projet permettra de renforcer la coordination, ainsi que d'obtenir l'appui, les petites subventions et les supports d'information nécessaires à la réussite de l'opération.

Budget indicatif : 635 000 euros (y compris 6 ateliers régionaux (à 30 000 euros chacun), la planification / coordination (275 000 euros), l'analyse / la rédaction des rapports (230 000 euros)) Plus 20-50 études à 15-25 000 euros chacune

Durée : 5 ans, y compris la planification et la rédaction des rapports

Activités : Planification, ateliers régionaux, coordination, enquêtes sur le terrain, publications

**Financement complémentaire à celui du Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet FEM relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie**

18. Publication d'atlas des voies de migration pour différents groupes d'espèces (AP 5.4, 7.4)

Un premier atlas sur les voies de migration des Anatidés a été produit en 1996. L'Atlas sur les voies de migration des échassiers, qui est en cours de préparation, devrait être bientôt publié. Ces initiatives ont été accueillies avec un grand enthousiasme. Elles constituent la base d'une approche de la conservation des espèces par les voies de migration. L'atlas sur les voies de migration des *Anatidés* doit être réédité. La conservation d'autres groupes d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs bénéficierait, elle aussi, de la production d'atlas sur leurs voies de migration. Ce travail peut être accompli soit par groupe d'espèces, soit dans une publication intégrée. L'idéal serait de pouvoir inclure les résultats des récupérations de bagues à ces atlas des populations de la voie de migration.

Budget indicatif : Ce budget, qui dépend du nombre d'espèces dans le groupe d'espèces, se monte à 250 000 euros (si l'on ne tient pas compte de l'intégration des données de récupération des bagues) par atlas d'un groupe d'espèces.

Durée : 3 ans  
Activités : Coordination, analyse des données, estimation, consultation élargie, présentation de graphiques, rédaction de l'avant-projet et édition.

19. La récupération des bagues dans les atlas (AP 5.4)

Les opérations de récupération des bagues fournissent la preuve concrète du fait qu'un oiseau donné a voyagé du point à un autre. Comme dans bien des cas, la population de la voie de migration à laquelle appartient l'individu en question est connue, le baguage contribue grandement à la visualisation et à la compréhension du concept et de la définition des populations de la voie de migration. Dresser la carte des récupérations des bagues et en fournir les statistiques contextuelles constitue un précieux complément aux informations de recensement fournies dans les atlas sur la voie de migration. Il serait par conséquent préférable de combiner la publication de ces données. Pour les mouettes, les sternes, les hérons, les ibis, les cigognes et les Rallidés (les espèces mentionnées dans la Priorité de mise en œuvre n° 18), l'intégration de ces données dans une publication est encore possible. Pour les Anatidés, une autre solution doit être trouvée. Pour les échassiers, il serait opportun lors de la mise au point définitive de l'Atlas d'essayer d'intégrer ces données au travail qui a été déjà accompli.

Budget indicatif : 125 000 euros (destinés à l'inclusion des résultats dans les atlas des voies de migration (voir Priorité n° 18), évitant ainsi une publication indépendante).

Durée : 18 mois

Activités : Coordination, analyse des données, estimation, consultation élargie, présentation graphique, rédaction de l'avant-projet et édition.

20. Coordination des programmes de baguage des oiseaux d'eau, notamment en Afrique (AP 5.4)

Les études sur le baguage ont fortement contribué à la compréhension de la migration des oiseaux d'eau et de leur écologie. Alors qu'en Europe, EURING s'est chargé de la coordination internationale des divers programmes de baguage nationaux, il n'existe pas d'équivalent en Afrique ou au sud-ouest de l'Asie. Il est donc proposé d'aider au développement d'un Programme de baguage africain (AFRING) visant à l'étude spécifique des oiseaux d'eau migrants. Ce programme sera initialement mis en œuvre dans le cadre d'une étude des oiseaux d'eau migrants intra-africains. Ce projet aura des objectifs bien déterminés et un calendrier échelonné sur cinq ans.

Budget indicatif : 60 000 euros par an

Durée : En cours. Jusqu'ici, trois phases annuelles du calendrier de 5 ans ont été réalisées.

Activités : Coordination, programmes de baguage, estimation, publication

21. Lignes directrices pour l'utilisation et la meilleure application de la localisation par satellite et autres modes de localisation par télémétrie des oiseaux d'eau migrateurs (AP 5.4)

Le développement de la technologie de localisation pour étudier les migrations animales a fait de grands progrès durant ces dernières années et a révolutionné notre compréhension de l'écologie des migrations de certaines espèces. Cette technique a révélé que le recueil de certains types d'informations peut être effectuée de façon beaucoup plus efficace et moins coûteuse qu'avec les programmes traditionnels de baguage. Elle n'a cependant été fructueusement appliquée qu'aux espèces les plus importantes et de nombreuses questions demeurent en ce qui concerne le bien-être des animaux. Le Conseil scientifique de la CMS coordonne l'ensemble du travail réalisé sur ce thème, mais il a été proposé de rédiger des Lignes directrices de conservation exclusivement axées sur l'utilisation des satellites pour suivre le déplacement des oiseaux d'eau migrateurs. Une liste des études de cas montrant les avantages et les inconvénients de cette technique devra également être dressée et une estimation de sa valeur dans l'étude des espèces menacées un peu partout dans le monde devra être réalisée.

La télémétrie par satellite peut être utilisée en complément d'autres méthodes de suivi des déplacements des populations d'oiseaux ainsi que pour obtenir des informations sur l'utilisation par les oiseaux migrateurs des sites se trouvant le long des itinéraires de migrations. Ayant toutes ces connaissances stratégiques en main, une liste des espèces ayant une haute priorité et/ou des populations dont les itinéraires de migration, les zones de reproduction, de transit et/ou d'hivernage sont inconnues ou incertaines, pourrait sous-tendre la réalisation future d'études effectuées grâce à la télémétrie, destinées à répondre aux principales questions liées à la conservation des espèces. La compilation d'un inventaire et de Lignes directrices serait précieuse.

Budget indicatif : 60 000 euros

Durée : 1 an

Activités : Étude documentaire, consultation, lignes directrices de conservation les meilleures pratiques d'utilisation de la technologie de localisation par satellite pour l'étude de la migration des oiseaux d'eau et b) une liste stratégique de ces espèces et des voies de migration où cette technologie semble plus efficace pour améliorer les connaissances des sites clés et des systèmes de migration

22. Actions pour la conservation des oiseaux d'eau vivant en colonies (AP 3.1.2, 3.2, 4.2, 5)

La plupart des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs couvertes par l'Accord nichent en colonies (particulièrement les familles de *Pelecanidae*, *Phalacrocoracidae*, *Ardeidae*, *Ciconiidae*, *Threskiornithidae*, *Phoenicopteridae*, *Laridae*). Pour plusieurs de ces espèces, il peut s'agir d'un comportement d'adaptation leur permettant d'échapper aux prédateurs et d'exploiter plus efficacement les ressources alimentaires. L'un des résultats de ce comportement est qu'une part très importante de la population d'une espèce peut nicher dans un seul endroit ou dans un petit nombre d'endroits à la fois. Ceci rend l'espèce particulièrement vulnérable aux changements d'habitat, aux prélèvements (d'œufs, de poussins ou d'adultes), aux nuisances ou aux situations d'urgence dans ces sites. D'un autre côté, les colonies d'oiseaux d'eau offrent d'excellentes chances en matière d'écotourisme, de recherche et de surveillance, et peuvent être relativement facilement protégées.

Afin d'aider les Parties contractantes dans leur tâche, il est recommandé d'entreprendre deux activités : i) (a) la préparation de Lignes directrices de conservation relatives aux actions à entreprendre au niveau national pour les colonies d'oiseaux d'eau (établissement d'un registre des sites, protection, surveillance continue, écotourisme et moyens d'éviter les nuisances, restauration et création de sites de reproduction, etc.), (b) une étude documentaire visant à l'exploration des options, des priorités et des coûts d'une surveillance continue internationale coordonnée des colonies d'oiseaux d'eau durant la saison de reproduction, puisque plusieurs de ces espèces ne sont pas suffisamment couvertes par le Recensement international des oiseaux d'eau, qui est basé sur des études effectuées en dehors de la saison de reproduction.

Budget indicatif : 25 000 euros (étude surveillance continue)  
Durée : En cours, les Lignes directrices de conservation ont été sous-traitées en 2005  
Activités : Étude, analyse, consultation, publications

23. Causes des changements s'opérant dans les populations d'oiseaux d'eau migrateurs (AP 5.5)  
En vue d'une prise en main efficace de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs, nous avons besoin d'en savoir davantage sur les menaces majeures et les mécanismes qui sont cause de changements au sein des effectifs des populations. Nombre des Plans d'action par espèce identifient ces menaces et ces mécanismes espèce par espèce. En réunissant les informations provenant de sources de ce genre dans une étude exhaustive des « causes des changements au sein des populations », il deviendra possible de s'attaquer à certaines de ces causes horizontalement, plutôt qu'espèce par espèce

Budget indicatif : 40 000 euros  
Durée : 1 an  
Activités : Étude documentaire, consultation, rédaction d'un avant-projet, publication

24. Compilation d'informations (sous forme numérique) sur la voie de migration, à utiliser avec les données existantes des comptages d'oiseaux d'eau et avec les informations relatives aux sites  
Pour les *Anatidés*, un atlas regroupant les informations disponibles sur les voies de migration a été réalisé. Pour les échassiers, cet atlas est en cours de réalisation. Pour les autres espèces d'oiseaux d'eau migrateurs, ce type d'activités reste encore à entreprendre. Les informations provenant de sources comme celles-ci doivent être stockées dans des bases de données (y compris une représentation SIG des délimitations de la voie de migration), afin d'être utilisées avec les informations relatives aux recensements et aux sites. Ceci impliquera une utilisation experte des bases de données et la consultation de groupes d'experts (groupes de spécialistes). Ceci pourrait en outre engendrer des propositions de projets pour de plus amples recherches visant à combler les lacunes dans les connaissances existantes.

Budget indicatif : 150 000 euros  
Durée : 2 ans  
Activités : Analyse des bases de données, compilation des informations, étude documentaire, enquête, consultation d'experts, coordination

#### **Financement complémentaire à celui du Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet FEM relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie**

25. Utilisation par les oiseaux d'eau migrateurs de sites dans les zones humides (AP 5.6)  
Tout au long de leur cycle annuel, les oiseaux d'eau migrateurs sont tributaires de sites très divers situés dans des zones humides. Étant donné la concentration de très grands nombres d'oiseaux d'eau dans ces sites, ces derniers sont pour eux d'une importance vitale. Nous considérons donc que ces lieux constituent un réseau de sites critiques. Mais le rôle de l'un de ces sites peut-il être repris par un autre site si quelque chose tournait mal ? Et si un tel changement se produit à l'extrême Nord du « réseau », comment cela affectera-t-il le rôle des sites se trouvant en aval de la voie de migration ? Pour pouvoir évaluer ces risques, nous avons besoin de recueillir davantage de connaissances sur la façon dont les oiseaux utilisent ces sites, en relation avec les paramètres environnementaux, et sur la flexibilité de l'utilisation des sites par des spécimens isolés. Quelles sont les nécessités écologiques de base des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs par rapport à ces sites ? Celles-ci peuvent également varier suivant les étapes du cycle de vie (par exemple reproduction, mue, migration, hivernage, parade). Il conviendrait d'améliorer fortement la compréhension de l'importance des sites pour la survie et la conservation des espèces en étudiant ces facteurs. Il existe un étroit lien avec la Priorité n° 8.

Budget indicatif : 40 000 euros  
Durée : 1 an  
Activités : Étude documentaire, consultation, publication

**Financement complémentaire à celui du Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet FEM relatif aux voies de migration d’Afrique-Eurasie**

26. Les oiseaux d'eau migrateurs en tant qu'indicateurs

La façon dont les oiseaux d'eau migrateurs réagissent aux paramètres dans les zones humides et aux environs de ces dernières offre la possibilité de les utiliser comme indicateurs sur l'état de ces zones humides et les pressions qu'elles subissent. Ceci présente un intérêt tout particulier pour les décideurs. En mettant au point de bons indicateurs, on peut faciliter la prise de décisions sur les mesures à prendre (dans le domaine de la conservation de la nature). À l'heure actuelle, nombre des liens de cause à effet entre le nombre des oiseaux d'eau migrateurs et les paramètres relatifs aux zones humides sont mal connus, et il importe d'enrichir ces connaissances.

Budget indicatif : 40 000 euros  
Durée : 1 an  
Activités : Étude documentaire, consultation, publication

27. Modélisation bioclimatique des changements dans la distribution des espèces et populations en danger d'extinction en raison du changement climatique sous les différents scénarios climatiques<sup>4</sup>

Pour mieux étudier les changements s'opérant au niveau de la distribution des espèces et des populations qui sont en danger d'extinction en raison du changement climatique (comme décrit dans le document AEWA/MOP Inf4.XX), il est suggéré d'employer une approche basée sur l'enveloppe bioclimatique (Beaumont *et al.* 2007), qui a été largement testée en Europe, ainsi qu'à l'échelle mondiale. Malgré que cette approche présente quelques limitations (Maclean *et al.* 2007), il n'existe pratiquement pas de méthodologie alternative pour quantifier rapidement les effets du futur changement climatique sur les espèces / populations particulières. Pour élaborer ces modèles et les employer espèce par espèce (population), il est nécessaire de recueillir des données détaillées et de préférence mises à jour, provenant de diverses sources, sur les endroits dans lesquels chaque espèce est présente (ou les proies dont ils dépendent d'un point de vue écologique). Il faudrait ensuite appliquer les scénarios de changement climatique disponibles aux ensembles de données et examiner les éventuels changements d'aires de distribution (de reproduction, de repos et d'hivernage). Le Comité technique peut préparer un mandat détaillé pour l'expert de la modélisation. Les résultats de cette étude aideront à la mise en œuvre des mesures identifiées dans la Résolution 4.XX « Les effets du changement climatique sur les oiseaux d'eau migrateurs ».

Budget indicatif : 100 000 euros  
Durée : 2 ans  
Activités : Étude documentaire

**E. ÉDUCATION ET INFORMATION**

28. Renforcement de la capacité d'étude et de surveillance des oiseaux d'eau migrateurs (AP 6.2)

Il conviendrait de renforcer la capacité d'étude et de surveillance des oiseaux d'eau migrateurs et des sites qu'ils utilisent grâce à la formation et à la fourniture d'équipements. L'analyse de la

---

<sup>4</sup> Il s'agit d'une nouvelle Priorité internationale de mise en œuvre ajoutée par la MOP4.



couverture géographique et de la qualité du réseau pour le recueil de données sur les oiseaux d'eau et les sites qu'ils utilisent permettra d'identifier les sous-régions de la zone de l'AEWA dans lesquelles la capacité fait défaut ou limite la qualité des données. Selon les besoins de la sous-région concernée, la capacité sera renforcée et des études sur le terrain seront effectuées afin d'améliorer la qualité des données recueillies. Le jumelage est un mécanisme potentiel de mise en œuvre, impliquant que les pays disposant de davantage de capacité « adoptent » ceux dont les moyens sont moins développés. En outre, dans les zones où les conditions économiques empêchent les observateurs d'acheter leur propre équipement optique essentiel, des ressources techniques seront fournies pour aider le réseau de volontaires.

Budget indicatif : Basé sur une mise en œuvre par des experts régionaux, par pays : 40 000 euros la première année et 20 000 euros la seconde.  
Durée : 5 ans au total, 2-3 ans par pays, selon les besoins  
Activités : Travail sur le terrain, formation, fourniture d'équipement (première année)

**Financement complémentaire à celui du Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet FEM relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie**

29. Programmes régionaux de formation en Afrique en vue de la mise en œuvre de l'Accord (AP 6.1, 6.2)

Lors de divers forums, la formation a été identifiée comme étant l'un des éléments clés permettant de hâter la mise en œuvre de l'Accord, notamment en Afrique. L'accès à des techniques modernes de planification, d'évaluation et de gestion adaptées aux situations locales aideront considérablement les agences disposant de peu de ressources à utiliser celles-ci le plus efficacement possible. Les programmes régionaux de formation mis sur pied en Afrique de l'Ouest, actuellement organisés par Wetlands International et l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage (France), constituent un modèle utile pour l'élaboration de nouveaux programmes. Il est fortement recommandé d'étendre ce type de programmes de formation à travers toute l'Afrique. La rentabilité sera meilleure si les cours se basent sur des groupes de pays voisins et si l'expertise locale peut être utilisée durant la majeure partie de la formation. Les cours devraient s'adresser à des groupes-cibles spécifiques de professionnels et traiter le cas échéant des thèmes suivants : l'introduction générale aux activités de l'Accord, l'identification, l'évaluation et la surveillance des oiseaux d'eau, l'écologie des oiseaux d'eau, la gestion de l'habitat des oiseaux d'eau, la gestion des activités humaines et la sensibilisation du public.

Budget indicatif : 175 000 euros par an, par programme régional  
Durée : 5 ans  
Activités : Coordination, cours de formation, matériel, suivi

**Financement complémentaire à celui du Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet FEM relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie**

30. Programme de formation pour les Agences nationales de mise en œuvre de l'AEWA des Parties contractantes (AP 6.1, 6.2)<sup>5</sup>

Les études internationales (par exemple sur la législation de la chasse et du commerce) compilées au cours de la période triennale précédente ont clairement montré que la mise en œuvre de l'Accord par les Parties contractantes demeure insuffisante. Il a été suggéré qu'il était nécessaire d'aider davantage les Parties, afin de les guider dans la mise en œuvre de l'AEWA et plus précisément les informer sur les exigences découlant de l'accession à l'Accord. Par conséquent, outre la formation régionale devant être apportée à des groupes ciblés de professionnels en Afrique, comme décrit dans le projet ci-dessus, une formation spécifique devra être organisée pour les Agences nationales de mise en œuvre de l'AEWA des Parties contractantes, à travers l'aire de répartition. Cette formation permettra d'acquérir de plus amples

---

<sup>5</sup> Il s'agit d'une nouvelle Priorité internationale de mise en œuvre ajoutée par la MOP4.

informations, entre autres, sur l'interprétation des dispositions stipulées dans l'Accord et/ou le Plan d'action, la planification et la mise en œuvre de l'Accord au niveau national, la coordination de la mise en œuvre, le rapport national et les rôles et participation aux réunions officielles de l'Accord. Ces activités de formation pourraient être reliées à celles de la formation régionale en Afrique puis étendue à l'Eurasie. Un module de formation supplémentaire spécifique doit être élaboré qui ira avec ceux qui ont été développés dans le cadre du projet WOW.

Budget indicatif : 20 000 euros pour l'élaboration pour le module de formation  
75 000 euros pour la formation par région (Afrique et Eurasie)  
Durée : 3 ans  
Activités : Développement du module de formation, coordination, cours de formation, matériel, suivi

31. Guide de terrain pour l'Asie centrale et les pays avoisinants (AP 6.1, 6.2)

Pour renforcer la capacité de surveillance de façon durable, il est indispensable de disposer d'un bon guide d'identification sur le terrain. Pour l'Asie centrale et les zones avoisinantes telles que la Sibérie et les autres États de l'aire de répartition de la voie de migration Asie centrale-Asie méridionale, ce type de guide (dans la langue appropriée (le russe) et ciblé sur les espèces concernées) n'existe pas actuellement. Les connaissances, la capacité et même les illustrations nécessaires à ce type de manuel sont disponibles, et il pourrait voir le jour relativement rapidement si les fonds nécessaires à sa réalisation et à sa publication étaient eux aussi disponibles.

Budget indicatif : 60 000 euros  
Durée : 1 an  
Activités : Rédaction du texte, publication (en russe)

**Financement complémentaire à celui du Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet FEM relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie**

32. Cours de formation sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et la gestion de l'habitat du gibier d'eau (AP 6.1)

Il est proposé d'organiser un cours de formation de deux semaines pour de 10 à 15 représentants des institutions et des organisations de certaines régions (telles que les pays CEI).

Les objectifs généraux du cours sont de fournir aux participants les connaissances et les compétences nécessaires à l'organisation et à la mise en œuvre des mesures de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans les zones de reproduction et de repos, à la gestion de l'habitat du gibier d'eau et à l'utilisation durable du gibier d'eau et de l'habitat (chasse, écotourisme), ainsi qu'à l'identification et au développement d'approches communes pour la conservation et la restauration des habitats employés par plusieurs sortes de gibier d'eau, à l'identification et au développement d'approches communes pour des activités de gestion des prélèvements de gibier d'eau sur les itinéraires de migration communs, et à l'identification et au développement de matériel et de mécanismes d'information communs visant à la sensibilisation du public à la conservation du gibier d'eau migrateur et à la protection de ses habitats.

Le cours sera organisé pour des groupes régionaux, les besoins de formation et le contexte socioculturel semblant similaire au sein de ces groupes. Les pays de la CEI, par exemple, diffèrent par leur taille et par leur population, mais dans le sillage de l'effondrement de l'URSS, leur héritage est similaire : leur économie est en transition et ils manquent de fonds pour la conservation de la nature.

Le cours devrait aider au renforcement, chez les participants, des connaissances qui sont nécessaires à la conservation du gibier d'eau migrateur et à la gestion de leurs habitats, à l'établissement d'une coopération plus étroite entre les différents experts des différents pays et institutions, et à l'amélioration de la coopération régionale.

Budget indicatif : 35 000 euros par groupe (en moyenne)  
Durée : 1 an  
Activités : Cours de formation

33. Publication de manuels de surveillance des oiseaux d'eau (AP 6.2)

Une surveillance efficace des oiseaux d'eau migrateurs est essentielle au bon fonctionnement de l'Accord et il est vital de comparer les données recueillies dans les sites et les régions au fil des ans. Les manuels destinés à aider à la formation des coordinateurs et des recenseurs constitueront un outil important permettant d'améliorer sans cesse les réseaux de surveillance. Les manuels présenteront un intérêt particulier pour les réseaux de recensement relativement récents d'Afrique et d'Asie du Sud-Ouest, mais ils profiteront également aux recenseurs européens. Il sera nécessaire de publier ce(s) manuel(s) en plusieurs langues. Il peut en outre s'avérer nécessaire de disposer de versions adaptées aux situations des différentes régions couvertes par l'Accord. Pour les zones situées dans l'aire de répartition de l'Accord qui sont éloignées, inaccessibles et se trouvent au large des côtes, les méthodes de relevés aériens ne devraient pas être négligées. Les premières propositions concernent un manuel pour le Paléarctique occidental et l'Asie du Sud-Ouest, et un manuel pour l'Afrique.

Budget indicatif : 45 000 euros par manuel dans une langue  
25 000 euros pour leur traduction/impression/diffusion dans d'autres langues  
Durée : 18 mois  
Activités : Rédaction, consultation, publication, distribution gratuite

**Financement complémentaire à celui du Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet FEM relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie**

34. Mise en place d'un centre d'échange du matériel de formation de l'Accord (AP 6.2)

Une profusion de matériel de formation important pour la mise en œuvre de l'Accord est déjà disponible dans la zone de l'Accord ainsi que dans d'autres parties du monde. La mise en place d'un centre d'échange sur Internet pour ce genre de matériel aiderait grandement les Parties à répondre aux obligations de l'Accord. Il est suggéré que le Secrétariat de l'Accord passe un contrat avec une organisation internationale appropriée afin de mettre en place ce centre d'échange et de le tenir à jour.

Budget indicatif : 40 000 euros pour la mise en place du centre d'échange  
15 000 euros par an pour sa mise à jour  
Durée : 5 ans  
Activités : Recueil de matériel, développement du site Web, diffusion

35. Ateliers régionaux pour la promotion de l'Accord (AP 6.3)

Afin d'assurer un bon démarrage de l'Accord dans la zone où il est applicable, il conviendrait d'organiser des ateliers de promotion dans certaines sous-régions spécifiques. Les régions prioritaires jusqu'à présent identifiées seraient (dans l'ordre) : i) les républiques d'Asie centrale, ii) les États arabes. Ces ateliers devraient viser à regrouper les décideurs, biologistes, professionnels de la conservation et donateurs appropriés, afin d'améliorer la sensibilisation à l'Accord, de promouvoir l'adhésion, de débattre des priorités régionales, de stimuler la coopération internationale et de développer des initiatives de projets. Là où cela est possible, les ateliers devraient être liés à d'autres activités pertinentes de la CMS ou d'autres conventions/organisations partenaires, afin d'améliorer les synergies et d'optimiser la rentabilité.

Budget indicatif : 75 000 euros par atelier régional  
Durée : 1 an  
Activités : Atelier régional et suivi

**Financement complémentaire à celui du Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet FEM relatif aux voies de migration d’Afrique-Eurasie**

36. Sensibilisation à l'importance d'un réseau de sites critiques pour les oiseaux d'eau migrateurs (AP 6.3)

Le réseau de sites critiques qui sera élaboré à titre d'outil interactif et dynamique par l'intermédiaire d'un portail Web sera beaucoup plus efficace et applicable en pratique s'il est publié sous forme de brochure de promotion. Cette dernière s'adresserait à un public plus large que le portail Web, par exemple les décideurs - qui n'ont vraisemblablement pas le temps d'accéder à l'information sur Internet - et les habitants de zones où l'accès à Internet est limité. Une brochure que l'on peut feuilleter constituera un moyen efficace de faire connaître le réseau de sites critiques. En outre, il convient de sensibiliser le public en utilisant les informations relatives au réseau de sites critiques pour produire des brochures, des posters et des prospectus, ainsi que pour entreprendre d'autres activités de relations publiques, notamment l'organisation d'une session à la Conférence mondiale de 2004 sur les voies de migration.

Budget indicatif : 120 000 euros  
Durée : 1 an  
Activités : Édition, mise en page, impression, publication, distribution, coordination, activités de relations publiques

**Financement complémentaire à celui du Projet Wings Over Wetlands (WOW) / Projet FEM relatif aux voies de migration d’Afrique-Eurasie**